



**Réponse de la Ministre des Finances, Madame Yuriko Backes, à la question parlementaire n° 6831 du 13 septembre 2022 de l'honorable Député Laurent Mosar**

Le Gouvernement promeut l'innovation et accompagne le secteur financier dans l'adoption de technologies transformatrices, y compris la technologie des registres distribués utilisée notamment en matière de crypto-actifs.

Sur le plan national, le cadre législatif a été modifié de façon ciblée aux cours des dernières années, et ce dans l'attente de règles harmonisées à l'échelle de l'UE, afin de permettre aux acteurs de la place de profiter pleinement, et en toute sécurité juridique, des opportunités offertes par les technologies innovantes.

Le Gouvernement continuera à veiller à ce que cadre légal au Luxembourg soit propice à l'émergence de nouvelles technologies afin de permettre au secteur financier de continuellement innover. De même, le Gouvernement continuera à travailler en étroite collaboration avec la « Luxembourg House of Financial Technologies » (LHoFT), avec « Luxembourg for Finance » (LFF), mais également avec des acteurs dans le domaine de la recherche et de l'innovation comme l'Université, les centres de recherche, et le Luxembourg Blockchain Lab afin de soutenir le développement de nouvelles solutions et de nouvelles entreprises Fintech au Luxembourg, tout en veillant à encadrer les risques y relatifs.

Sur le plan européen, le Luxembourg participe activement à la négociation des mesures législatives proposées par la Commission européenne en matière de finance numérique. Afin de renforcer la compétitivité de la place financière luxembourgeoise dans ce segment prometteur, le Gouvernement veille, ici encore, à assurer une mise en œuvre rapide des textes législatifs européens, y compris de la proposition pour un règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA), après la publication des textes finaux dans le Journal officiel de l'UE. En ce qui concerne le règlement MiCA, le Luxembourg soutient la décision des co-législateurs européens de ne pas inclure des dispositions spécifiques par rapport aux jetons non fongibles (NFTs) et à la finance décentralisée (DeFi) dans le texte final et de mandater la Commission européenne pour évaluer la nécessité et la faisabilité de réglementer la DeFi ou les NFTs à l'avenir.

Enfin, le Gouvernement suivra de près l'évolution des avancées technologiques dans l'industrie financière pour évaluer l'opportunité de leur application dans le cadre des services étatiques.

Luxembourg, le 13 octobre 2022

La Ministre des Finances

(s.) Yuriko Backes